

REPUBLIQUE DU NIGER
CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL PHASE II
UNITE DE COORDINATION DU PROJET
B.P : 13017 Niamey/Niger– Tél : 20.32.54.56



Avis à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'un (e) spécialiste en développement rural pour appuyer l'UCP à la mise en œuvre des activités supplémentaires de la composante 4 dans le cadre du financement additionnel du PRAPS-2-NE.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION :

L'Association Internationale de Développement de (IDA) et l'Etat du Niger ont signé, le 1er juin 2021, un accord de financement pour la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS II -NE).

L'objectif de développement du projet (ODP) d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones ciblées de la région du Sahel.

Le Projet, d'un montant de 60 millions de dollars US est entré en vigueur le 22 octobre 2021 et clôturera le 31 décembre 2027. Il est structuré autour de cinq (5) composantes : (i) Composante 1 : Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires ; (ii) Composante 2 : Gestion et gouvernance durables des paysages ; (iii) Composante 3 : Amélioration des chaînes de valeur du bétail ; (iv) Composante 4 : Amélioration de l'inclusion sociale et économique, femmes et jeunes ; (v) Composante 5 : Coordination du projet, renforcement institutionnel, prévention et réponse aux crises. Il sera exécuté dans six (6) régions que sont : Agadez, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder. Un financement additionnel de 50 millions de dollars US (dont 25 millions de dollars US sous forme de crédit et 25 millions de dollars US sous forme de don) pour aider le Niger à répondre à la crise agro-pastorale de 2021-2022 a été approuvé par l'IDA le 18 juin 2022.

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) est élaboré pour le recrutement d'un (e) spécialiste en développement rural pour appuyer l'unité de coordination de projet (UCP) dans la mise en œuvre des activités supplémentaires de la composante 4 du financement additionnel.

2. MANDAT DU /DE LA SPECIALISTE EN DEVELOPPEMENT RURAL

Sous l'autorité du Coordonnateur National et en collaboration avec les autres experts du projet, le/la spécialiste en développement rural appuiera le responsable de la composante 4 dans la mise en œuvre des activités en rapport avec le financement additionnel. Le/ la spécialiste en développement rural s'occupera plus particulièrement de la mise en œuvre des Activités Génératrices de Revenus (AGR). Il s'agit essentiellement de :

- Participer en collaboration avec le responsable de la C4, dans l'élaboration et la mise en œuvre des outils opérationnels de mise en œuvre du manuel d'exécution des AGRs ;
- Participer en collaboration avec le responsable de la C4 et l'expert en communication, dans la préparation des différentes campagnes de communication sur les AGRs ;
- Définir et lancer les appels à propositions de sous projets en vue de la sélection des potentiels bénéficiaires, et préparer les dossiers pour l'évaluation des propositions reçues par les comités adéquates ;

- Participer périodiquement aux travaux des comités d'analyse des sous projets ; évaluer leur fonctionnement, proposer des mesures adéquates pour le bon fonctionnement de ces comités en cas de besoin ;
- Evaluer la performance des outils d'analyse et de suivi des sous -projets financés, en collaboration avec l'expert en suivi évaluation du projet ;
- Mettre en place des outils pour un suivi des bénéficiaires et une durabilité de leur sous-projets.
- Proposer, en collaboration avec des prestataires éventuels pour la mise en œuvre et le suivi des AGRs, des outils de coaching des bénéficiaires des AGRs pour assurer leur durabilité.
- Assurer le contrôle de la qualité de l'appui apporté par les prestataires des services dans la mise en œuvre des AGRs.
- Produire des rapports semestriels et annuels sur la mise en œuvre des sous projets AGRs.
- Toute autre activité en rapport avec la mise en œuvre et le suivi des AGRs demandée par sa hiérarchie ;
- Veiller à la prise en compte des mesures de sauvegarde environnementales et sociales.

3. PROFIL DE L'ASSISTANT TECHNIQUE

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (BAC+ 4) minimum en agroéconomie, socio-économie, économie, développement social/rural ou tout autre profil similaire ;
- Disposer d'au moins cinq (5) ans d'expérience dont trois (3) ans dans un projet de développement dans le domaine de développement rural ;
- Avoir de l'expérience dans le financement des micro-projets génératrices de revenus pour les populations vulnérables ; une familiarité avec le contexte du pastoralisme serait un atout ;
- Disposer de bonnes connaissances du contexte des politiques et stratégies des institutions nationales en matière de genre, d'emploi des jeunes et d'autonomisation des femmes ;
- Avoir d'excellentes relations interpersonnelles, et être apte à mobiliser et collaborer proactivement avec les nombreux membres de l'équipe du projet et à travailler sous pression ;
- Expérience en matière de mise en œuvre de projets de développement rural financés par des bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux serait un atout ;
- Être disposé à effectuer des déplacements sur le terrain.

4. CONDITIONS D'EMPLOI, DUREE DE LA MISSION ET LIEU DE TRAVAIL

Le (la) candidat(e) retenu(e) aura un statut de consultant.

Le Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017, en Août 2018 et en Novembre 2020.

Il reste entendu que le recrutement d'un candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions de la clause 3.23 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017, en Août 2018 et en Novembre 2020, qui précisent que les représentants du gouvernement et les fonctionnaires du pays de l'Emprunteur peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'experts d'un bureau de consultants uniquement lorsque (i) leurs services sont d'un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l'exécution du projet; (ii) leur engagement ne créera pas de conflit d'intérêts ; et (iii) leur engagement n'enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l'Emprunteur.

La durée initiale des services est d'un (1) an à temps plein assorti d'une période d'essai de six (6) mois qui, si elle n'est pas concluante, conduit à l'arrêt de la mission. Pour le (la) candidat(e)

retenu(e) dont la période d'essais sera jugée satisfaisante, il (elle) sera invité(e) à signer un contrat annuel renouvelable sur la durée de vie prévue du projet. Cette poursuite du contrat reste toutefois conditionnée à une évaluation annuelle satisfaisante de ses performances.

Le poste sera basé à Niamey avec des possibilités de missions périodiques à l'intérieur du pays et à l'extérieur.

5. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devrait comporter les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Coordonnateur National du PRAPS II ;
- Un curriculum vitae actualisé y compris les contacts de personnes de référence ;
- Une copie légalisée des diplômes, des attestations et des certificats de travail.

Les Consultants intéressés peuvent déposer leurs candidatures sous pli fermé à l'adresse ci-dessous ou par courrier électronique au plus tard le **13 mars 2024 à 17 H 00, heure locale de Niamey (TU+1)** en précisant le poste :

**Unité de coordination du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) Phase II Sis au quartier Village de la francophonie, Niamey Niger, Derrière la FENIFOOT, légèrement en face de la station ENI
BP. 13 017 Niamey, Tel (227) 20 32 54 56**

Ou envoyés par email (format PDF) à l'adresse suivante atteissa@gmail.com avec copie à almourou@gmail.com.